

COMITÉ MIXTE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE POINT CONJOINT AVEC LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

41^e réunion, le vendredi 4 décembre 2009
Salle 123-B, 1^{er} étage, Édifice Marie-Guyart, à Québec
De 9 h à 14 h (dîner inclus)

Compte rendu

PRÉSENCES

Commissions scolaires

- M. Georges Brissette, directeur de la Communauté apprenante, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles, TRÉAQFP
- M. Richard Chaurest, directeur général adjoint, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ADIGECS
- M. André Cormier, directeur du Centre Anjou, CS de la Pointe-de-l'Île, ACSQ
- M^{me} Viviane Croubalian, directrice générale adjointe, CS Lester-B.-Pearson, ADGCSAQ
- M^{me} Louise Dionne, secrétaire générale, TRÉAQFP, FCSQ
- M. Robert Goyer, Fédération des commissions scolaires du Québec, invité, FCSQ
- M^{me} Isabelle-Line Hurtubise, Fédération des commissions scolaires du Québec, FCSQ
- M^{me} Gloria Keenan, directrice FG/FP, CS Lester-B.-Pearson, PROCEDE
- M. Michel Laurendeau, directeur, CS de la Vallée-des-Tisserands, TRÉAQFP
- M. Normand Lessard, directeur général, CS de la Beauce-Etchemin, ADIGECS
- M. Robert Mills, directeur général, CS Lester-B.-Pearson, ADGCSAQ
- M^{me} Maude Plourde, directrice du CFP de Québec, CS de la Capitale, ACSQ
- M^{me} Louise Savard, directrice générale, CS des Bois-Francis, ADIGECS

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

- M^{me} Carole Arsenault, Services à la communauté anglophone
- M^{me} Johanne Barbeau, pour M^{me} Lauraine Langlois, directrice générale par intérim, Direction générale des régions
- M. Yves Bourassa, directeur de la gestion sectorielle des ressources
- M^{me} Nora Desrochers, directrice des programmes et de la veille sectorielle
- M^{me} Guylaine Larose, directrice de la formation continue et du soutien
- M^{me} Francyne Lavoie, Direction de la gestion stratégique de l'offre de formation
- M^{me} Sylvie Lavoie, Direction de la planification et de la coordination sectorielle
- M^{me} Julie Lévesque, directrice de la planification et de la coordination sectorielles
- M. Jacques Turgeon, directeur de la gestion stratégique de l'offre de formation

ABSENCES

- M. Smail Bouikni, directeur général de la formation professionnelle et technique, MELS
- M. Wojtek Winnicki, directeur général adjoint FP-FGA, CS Marguerite-Bourgeoys, ADIGECS

ORDRE DU JOUR

Tel qu'adopté

1. Accueil des participantes et des participants
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la 40^e réunion tenue le 1^{er} octobre 2009
4. Suivis au compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2009
5. Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique
 - 5.1 État de situation de la mise en œuvre
 - 5.2 Tournée des régions
6. État de situation sur la reconnaissance des acquis et des compétences
7. Attestation d'études professionnelles
 - 7.1 Paramètres
 - 7.2 Tournée de la FCSQ
8. Suivi de la passerelle provisoire CFMS-DEP
9. Points d'information
 - 9.1 Stratégie d'intervention, L'école, j'y tiens!
 - 9.2 Tarification des ressources professionnelles en formation professionnelle pour les travaux de développement MELS
 - 9.3 Travaux relatifs au rôle des agentes et agents de liaison
10. Rapport des Sous-comités du Comité mixte FP
 - 10.1 Organisation pédagogique et évaluation des apprentissages et des programmes d'études
 - 10.2 Formation continue en formation professionnelle
 - 10.3 Accès des jeunes à la formation professionnelle
 - 10.4 Promotion et valorisation de la formation professionnelle et de la formation technique
 - 10.5 Suites au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique
 - 10.6 Régime pédagogique et Instruction
11. Autres points : Indicateurs de réussite à la formation professionnelle
12. Politique gouvernementale sur l'éducation des adultes et la formation continue (PGEAFC), 2^e plan d'action (séance de travail conjointe avec la formation générale des adultes)
13. Dîner et poursuite du point 12 (PGEAFC)
14. Levée de la réunion

1. Accueil des participantes et des participants

M^{me} Guylaine Larose assume la présidence en remplacement de M. Smaïl Bouikni. Elle souligne d'entrée de jeu que M^{me} Mimi Pontbriand, récemment nommée sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et à la formation continue, a reçu l'invitation des membres du Comité mixte sur la formation professionnelle mais qu'elle est retenue à Montréal. M^{me} Pontbriand considère que les travaux du Comité sont importants et se propose d'effectuer une visite à une prochaine réunion. Une représentante de l'ADIGECS profite de l'occasion pour lui adresser ses félicitations et exprime le souhait d'une participation régulière de la sous-ministre adjointe aux réunions du Comité mixte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un ajout est apporté au point 11, soit Indicateurs de réussite à la formation professionnelle. L'ordre du jour est adopté avec cet ajout.

3. Adoption du compte rendu de la 40^e réunion tenue le 1^{er} octobre 2009

Suivi

Le compte rendu requiert quelques modifications aux pages 3 et 6, modifications qui seront apportées afin que la version corrigée soit considérée finale.

4. Suivis au compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2009

Les suivis de la réunion d'octobre 2009 concernent entre autres :

Le plan de travail : Le comité a reçu le document *Liste de sujets à aborder au cours de 2009-2010*. Tel que convenu, la secrétaire du Comité précise que cette liste reprend les sujets proposés par le réseau, sujets qui correspondent également aux préoccupations du Ministère. Elle mentionne que, pour l'aspect plus fonctionnel du travail, il est convenu que chacun des ordres du jour soit le plan de travail le plus à-propos pour la tenue de la réunion. Il est aussi important de préciser que six sous-comités ont un mandat propre et qu'à chaque réunion, un état des travaux en cours est présenté.

Le groupe de travail *Services éducatifs complémentaires* est en place. Des représentants du réseau ont été désignés pour contribuer aux travaux. On a également la même situation pour le groupe de travail sur la *Passerelle provisoire CFMS-DEP* (voir le point 8).

5. Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique

5.1 État de situation de la mise en œuvre

M. Jacques Turgeon rappelle que l'information relative à la mise en œuvre du plan de rapprochement est régulièrement mise à jour dans le document cumulatif qui a été déposé avant la réunion. Il souligne qu'une réunion du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques a eu lieu (28 novembre) où on y a présenté le plan d'aménagement de Montréal et celui de l'offre FPT en langue anglaise.

Le développement de la stratégie sur le redéploiement se continue et avec les travaux d'analyse de la Carte des enseignements, une mise à jour se précise en fonction d'une offre distribuée selon une approche de caractérisation géographique des programmes d'études (local, régional, suprarégional et national). Cette caractérisation est consolidée par une prise en compte du traitement¹ des demandes de modifications présentées dans les plans d'aménagement.

Au regard des plan d'aménagement, une représentante de la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) demande si les programmes d'études menant à l'AEC ont été pris en considération dans les plans d'aménagement régionaux. La question délicate de l'offre de programmes d'études menant à l'AEC qui sont développés et offerts en concurrence directe avec des contenus de programmes d'études professionnelles menant aux DEP vient « débalancer » l'offre de formation au niveau régional si ils ne sont pas pris en compte.

M. Turgeon répond à cet effet que l'adéquation entre les besoins du marché du travail et l'offre de formation peut effectivement tenir compte de formations courtes qui satisfont aux attentes des employeurs. Par contre, l'offre d'AEC est de la responsabilité des milieux et le rapprochement attendu devrait être à même de traiter, régionalement, ce type de problématique. Actuellement, au niveau national, ce sujet n'est pas abordé.

La représentante de la FCSQ souhaite une sensibilisation de la sous-ministre adjointe sur la question et des solutions pour corriger la situation. Il y a là source d'irritants entre les commissions scolaires et les cégeps, ce qui ne contribue pas au rapprochement interordres. Une collecte de données précise de la situation dans plusieurs régions a été produite.

Suivi

M^{me} Guylaine Larose se dit préoccupée par la question et demande si elle peut avoir accès à l'information recueillie. M^{me} Hurtubise acheminera cette information.

Suivi

En relation avec la stratégie de redéploiement, on questionne à savoir si les régions ressources peuvent être considérées avec un financement supplémentaire. M. Turgeon apportera cette préoccupation du réseau au moment de la révision du financement de la Carte.

5.2 Tournée des régions (stratégie de redéploiement)

L'importance d'échanger avec les milieux sur le redéploiement dans la foulée du plan de rapprochement est une préoccupation, mais il n'y a pas d'orientations arrêtées pour le moment quant à la tournée projetée initialement.

La représentante de l'ADIGECS souligne que le milieu sera intéressé à connaître à l'avance la stratégie propre à la tournée (dates, objectifs, déroulement, objets de discussion, contexte, esprit). Elle transmet l'intérêt d'aborder entre autres les questions relatives à l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre, ainsi que la persévérance à la formation professionnelle.

La représentante de la FCSQ précise que le montant de 40 M\$ disponible pour les formations courtes ne sera pas judicieusement utilisé s'il sert à offrir des formations dont les contenus se chevauchent et se concurrencent, d'un ordre à un autre.

¹ Le traitement découle de l'analyse du Ministère, repris par la suite par le CNPEPT qui avalise généralement (sous réserve des décisions de la ministre).

6. État de situation sur la reconnaissance des acquis et des compétences

Essentiellement, un état de situation sur les projets régionaux est en préparation et devrait permettre de proposer une stratégie d'action pour soutenir l'organisation régionale des services de RAC. M^{me} Larose précise que la responsable du dossier pourra venir à la réunion de février prochain pour présenter les résultats de cet état de situation.

Elle informe le comité qu'une communication a été acheminée aux consortiums des régions au regard du financement 2009-2010 des projets régionaux de RAC. Il a été demandé de faire état des budgets non utilisés et des besoins financiers pour la suite des travaux.

7. Attestation d'études professionnelles

7.1 Paramètres

Le comité de coordination s'est réuni sur la question des programmes d'études menant à l'AEP, en référence aux Règles budgétaires et dans une perspective de réviser le guide de gestion². La dispensation de ces programmes se veut balisée dans la foulée des règles habituelles de financement de la formation professionnelle et aux mêmes paramètres que ceux pour le DEP (RH- RM- RS-MAO). La proposition de départ, discutée au comité de coordination, visait un financement couvrant 60 % de la moyenne utilisée pour le calcul des ressources humaines (RH) du DEP (par exemple, 12 élèves sur 19). Revue à l'avantage des commissions scolaires, la proposition révisée est que, dès janvier 2010, le financement pour la mise en œuvre de l'AEP sera applicable à une cohorte de 50 % de la moyenne utilisée pour le calcul des RH. Par ailleurs, pour une offre à un groupe n'atteignant pas le nombre exigé d'élèves, le Ministère paiera sur la base du nombre d'élèves présents.

Discussion

Le représentant de la FCSQ demande au MELS de confirmer si le moment choisi pour dénombrer les élèves présents est bien la 16^e journée? Cette décision a un impact majeur sur le niveau de financement, mentionne-t-il. M. Bourassa fait mention du 15^e jour ouvrable.

Suivi

La représentante de l'ADIGECS fait valoir qu'avec le financement tel que précisé, la commission scolaire doit prendre la décision d'offrir la formation, sans connaître la hauteur du financement qui sera réellement disponible. Elle demande si le guide de gestion sera mis à jour et, le cas échéant, à quel moment. Il est souhaité de faire circuler très rapidement l'information afin d'avoir des inscriptions dès janvier 2010. À ce sujet, M. Bourassa prévoit préciser l'information dans un addenda au guide existant. Pour faciliter la gestion, il est convenu de mettre à jour un outil (le tableau de calcul Excel) et de le rendre disponible aux directeurs généraux de commission scolaire ainsi qu'aux responsables des directions régionales. Ces derniers pourront l'acheminer à qui de droit, dans le respect des prérogatives des Tables interodres régionales.

² Guide de gestion *Projet expérimental de développement et de mise en œuvre de programmes de formation de courte durée menant à l'attestation d'études professionnelles.*

M. Bourassa mentionne que les travaux vont se poursuivre et qu'il y a à prévoir des ajustements à des paramètres de financement de certains programmes qui ont été évalués trop généreusement. Il cite, à titre d'exemple, l'AEP en Soudage.

7.2 Tournée de la FCSQ

M. Robert Goyer trace les grandes lignes de la tournée qui a permis de : 1) faire un état de situation de la mise en œuvre des programmes menant à l'AEP; 2) présenter une information nouvelle; 3) répondre à des questions³. Près de 300 personnes ont été rencontrées dans 14 régions, dont 32 liées à Emploi-Québec ainsi que 4 responsables régionaux du MELS. Il ressort de la tournée des perceptions variées, des inquiétudes et parfois une certaine résistance face à l'AEP.

En 2008-2009, environ 90 % des formations menant à l'AEP achetées par Emploi-Québec ont été offertes dans 7 régions. La région de Montréal est la plus favorisée avec 40% de l'offre de formation. La Montérégie compte également 2 CS fortement impliquées.

Les principaux obstacles rencontrés pour la mise en œuvre des AEP sont surtout liés à une méconnaissance de ces formations, à la durée et la complexité du processus de développement dans les commissions scolaires, à l'implication inégale d'Emploi-Québec d'une région à l'autre et à une certaine lenteur dans le temps de réponse des Tables interordres régionales. L'absence de prêts et bourses est aussi un facteur de démobilitation. Il rappelle qu'il y a eu un investissement du MELS de 5 M\$⁴ annoncé pour 2008-2009 comme allocation supplémentaire, mais que cet investissement n'a été rendu formellement disponible au réseau qu'en fin mars 2009.

8. Suivi de la passerelle provisoire CFMS-DEP

M^{me} Desrochers dépose une lettre qui a été adressée le 17 novembre 2009 à la direction générale des commissions scolaires. Elle fait état de la désignation de M. Bernard D'Amours, de la CS du Fleuve-et-des-Lacs, et de M. Georges Brissette, de la CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles, comme membres désignés par le Comité mixte sur la formation professionnelle pour le suivi des passerelles provisoires. M. Dominique Beaussier travaille actuellement sur un outil de collecte de données.

M^{me} Desrochers présente l'état des travaux en cours et informe que l'expérimentation de la passerelle provisoire a été expliquée à des représentants de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Il a été expliqué à l'organisme que l'expérimentation d'une telle passerelle ne remettait pas en cause les compétences visées par les programmes d'études menant au DEP, ni la qualité dont fait foi la diplomation en formation professionnelle et ni les compétences reconnues par la sanction. Dès que possible, les autorités de la CCQ déposeront au Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction, pour avis, la liste des programmes d'études associés au secteur de la construction qui sont ciblés pour

³ La tournée avait pour objet d'information : les conditions d'admission, le processus, le partenariat (Emploi-Québec), le registre des AEP de la FCSQ, la déclaration de clientèle, les paramètres fiscaux, l'allocation du MELS (mars 2009), le financement, le bilan des activités, les programmes et la relance en termes de résultats et d'efficacité.

⁴ Un ajout de 2,5 M\$ au printemps 2008 permet de porter à 7,5 M\$ l'enveloppe pour financer des activités de formation conduisant à une AEP offerte par une commission scolaire.

l'expérimentation de la passerelle. Il y a de l'ouverture mais il est possible que des restrictions ou exigences soient précisées à l'égard de certains programmes ayant des problématiques de sécurité publique. L'avis de la CCQ fera l'objet d'une communication du Ministère à l'intention du réseau dès que celui-ci sera reçu. On souhaite avoir cette information le plus tôt possible.

Suivi

Des questionnements sont posés à savoir s'il y aura des développements pour des programmes de CFMS dans le Secteur santé. M^{me} Desrochers s'engage à vérifier et à communiquer cette information.

9. Points d'information

9.1 Stratégie d'intervention, L'école, j'y tiens!

Relativement à la stratégie L'école, j'y tiens!, M^{me} Julie Lévesque souligne que les travaux se poursuivent avec les autres secteurs de l'ordre secondaire. Le plan concerté interpelle la formation professionnelle à la voie 12, plus spécifiquement. Au niveau des conventions de partenariat (MELS-CS), la cible nationale inscrite au But 5 est la même pour toute clientèle confondue du secondaire. La contribution de la formation professionnelle est en relation avec l'accès en formation pour les jeunes de moins de 20 ans et la cible visée est une augmentation d'effectifs de l'ordre de 20 % pour 2020. On souligne qu'une tournée provinciale est prévue avec une personne responsable dans chacune des régions. Également, afin de clarifier le processus pour l'établissement des conventions de partenariat, l'information propre aux portraits de chacune des commissions scolaires sera diffusée par la direction régionale.

Suivi

Les représentants de l'ADIGECS sont préoccupés de l'échéancier du 31 mars 2010 et de l'accès aux indicateurs de réussite. Des données initialement accessibles par le système Sésame ne le sont plus dans Charlemagne. Celles-ci, précise-t-on, sont essentielles pour faire un portrait significatif de la commission scolaire. Il serait important de redonner accès à cette information pour chacun des milieux, si on veut qu'il soit en mesure de bien suivre le cheminement des élèves et de soutenir leur réussite. Cette demande a déjà été formulée par la TRÉAQ-FP et sera à nouveau transmise à M^{me} Lévesque qui pourra donner suite.

9.2 Tarification des ressources professionnelles en formation professionnelle pour les travaux de développement MELS

La DPVS dépose un document faisant état des paramètres financiers qui sont utilisés en 2009-2010 pour le remboursement des frais de remplacement de l'enseignant qui travaille à une production ministérielle. Compte tenu que les conventions collectives ne sont pas modifiées, ces paramètres sont les mêmes que pour l'année 2008-2009.

9.3 Travaux relatifs au rôle des agentes et agents de liaison

M^{me} Desrochers informe qu'un groupe auquel participe des représentants de la TRÉAQ-FP et des représentants de la DPVS a amorcé une réflexion afin d'améliorer le fonctionnement de la structure de partenariat avec les commissions scolaires, à savoir, le rôle de l'agente et agent de liaison relativement aux pour les programmes d'études professionnelles. Cette tâche est confiée à du personnel varié en FP, ce qui implique parfois des difficultés quant au temps imparti en relation avec la quantité de travail attendue, les interfaces avec d'autres milieux (réseautage et mécanisme de liaison), les besoins et information à diffuser, etc. Le comité étudie différentes problématiques et devrait revenir auprès du Comité mixte avec le résultat des travaux en 2010, colligés dans un guide d'accompagnement.

La représentante de l'ADIGECS se dit intéressée à connaître les résultats des travaux.

10. Rapport des Sous-comités du Comité mixte sur la FP

Il a été convenu de faire un état de situation des activités de chacun des sous-comités. D'entrée de jeu, M^{me} Larose souligne que deux sous-comités ont précisé leur mandat et revu globalement les actions à poursuivre au cours de l'année. Des mises à jour sont déposées quant au sous-comité sur la formation continue à la formation professionnelle (formation de courte durée) et celui sur la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de la formation technique.

10.1 Sous-comité sur l'organisation pédagogique et l'évaluation des apprentissages et des programmes d'études

Le sous-comité a siégé le 29 octobre 2009. L'échéancier est rapide afin de déterminer les scénarios. M^{me} Desrochers présente en synthèse l'avancement des travaux. À la suggestion des membres du sous-comité, elle fait part aux membres du Comité mixte de la préoccupation du sous-comité à l'effet qu'il importe de prendre le temps nécessaire pour bien examiner le ou les scénarios à privilégier (plutôt que de chercher à rencontrer une échéance très courte de dépôt). En ce sens, les résultats des travaux du sous-comité pourraient être déposés un peu plus tard qu'en janvier 2010. Conséquemment, les membres du sous-comité souhaitent que l'expérimentation du projet, une fois déterminé et mis en œuvre, puisse se réaliser sur trois années complètes.

La représentante de l'ADIGECS réitère que les 3 ans prévus pour l'expérimentation sont importants et qu'ils doivent être décomptés au moment où les scénarios seront rendus disponibles. Elle redit l'inquiétude du réseau pour les aspects de production, des délais, du recrutement et du financement. La représentante de la FCSQ souligne que le sous-comité est à regarder les propositions, que le travail se déroule positivement.

10.2 Sous-comité sur les formations de courte durée en formation professionnelle

Le mandat révisé favorise un élargissement. Le sous-comité sur la formation continue à la FP s'est rencontré et les sujets abordés ont été discutés au point 7 et relatés dans ce compte rendu.

10.3 Sous-comité sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle menant au DEP

M^{me} Lévesque précise que ce sous-comité n'a pas tenu de réunion.

10.4 Sous-comité sur la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de la formation technique

Ce sous-comité prend en considération l'ensemble des clientèles FPT, de la formation initiale et continue. Il veut soutenir la cohésion des actions de promotion d'ordre régional et national, avec un calendrier harmonisé. Il touchera des aspects tels la formation de courte durée, la RAC, la pertinence du processus de formation tout au long de la vie.

10.5 Sous-comité sur les suites au Plan de rapprochement en matière de FPT

M. Jacques Turgeon mentionne que le sous-comité ne s'est pas réuni mais que la recension des projets « prometteurs » est en cours. La prochaine réunion va permettre d'ajuster notamment la méthodologie de suivi de ces projets, travail qui se réalise avec la collaboration des responsables de la FPT des directions régionales.

10.6 Sous-comité sur le Régime pédagogique et l'Instruction

Ce sous comité n'a pas tenu de réunion.

11. Autres points : Indicateurs de réussite à la formation professionnelle

Les attentes sur les indicateurs de réussite à la FP ont été discutées au point 9.1.

12. Politique gouvernementale sur l'éducation des adultes et la formation continue (PGEAFC), 2e plan d'action (séance de travail conjointe avec la formation générale des adultes)

Les membres du Comité sur la formation générale des adultes et les représentants du Ministère se sont ajoutés à l'assemblée à partir de 11 h et jusqu'à 14 h; la présentation et les échanges ont été communs.

M^{me} Julie Lévesque rappelle les faits saillants relatifs aux travaux en cours pour la production du second plan d'action gouvernemental en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Elle rappelle que depuis 2007, un bilan synthèse du premier plan d'action a été produit et que les priorités du second plan d'action ont été fixées. Elle souligne la présence de deux comités pour le suivi des travaux : le comité national de suivi et le comité de coordination MELS-MESS. Le 1^{er} plan d'action comportait 104 mesures dont plus de la moitié était sous la responsabilité du MELS. Dans l'exercice actuel d'élaborer un 2^e plan d'action, il a été demandé une reddition de comptes renforcée. D'autres interventions ministérielles ou gouvernementales que celles spécifiques au présent plan d'action se sont ajoutées ces dernières années, telles le *Pacte pour l'emploi*, le *Plan d'action éducation, emploi et productivité*, *Pour enrichir le Québec : franciser plus et*

intégrer mieux (MICC). La disponibilité du second plan d'action est prévue pour le printemps 2010.

Quels sont essentiellement les résultats des travaux effectués dans la foulée du second plan? Une actualisation de certains éléments de la PGEAFC et un plan qui précise trois objectifs, des conditions essentielles, des assises, des cibles et des indicateurs, des actions en relation avec les objectifs, le suivi ainsi que les partenaires impliqués.

Un document présentant la table des matières du projet de plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue 2010-2015 est déposé ainsi qu'un document résumant les trois objectifs et les actions structurantes associées.

Discussion sur le 1^{er} objectif, Rehausser le niveau de formation de base des adultes

Un représentant de l'ADIGECS souligne que le plan, au niveau du 1^{er} objectif sur le rehaussement du niveau de formation de base des adultes, devrait spécifier que cette formation peut être initiale tout autant que continue. De plus, la clientèle visée n'est pas nécessairement celle en emploi. M^{me} Lévesque précise que la formation de base englobe tant la formation initiale que continue. Pourtant, précise-t-on, il n'en est pas ainsi dans le « jargon des gens terrain ». Il faudrait en faire mention clairement pour éviter une incompréhension.

Un représentant de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) demande que le plan d'action prenne en compte les paramètres qui sont présents dans les conventions de partenariat associées à L'école, j'y tiens! Il faudrait expliquer les effets des actions attendues et voir leur parenté avec la mise en œuvre du 2^e plan d'action. M^{me} Lévesque souligne que les conventions de partenariat sont déjà en chantier et qu'elles ne concernent que l'éducation (pas le MESS). Il n'y a pas lieu d'exclure les conventions qui sont un bon outil de gestion des actions, mais il y a des limites importantes. Il y aura de plus une première génération de conventions et elles vont évoluer. Le représentant de l'ACSQ souligne que ces conventions ne peuvent évacuer les partenariats ainsi que le cadre d'évaluation des façons de faire. Une représentante de l'ADIGECS rappelle que les conventions de partenariat interpellent le Ministère et l'instance « commission scolaire », avec des cibles propres à celle-ci. Comment conjuguer les visées, les responsabilités, les partenariats locaux (commissions scolaires) pour englober des actions structurantes régionales financées, après concertation, par les acteurs régionaux? À cet effet, la représentante de la FCSQ renchérit que l'expérience actuelle n'est pas concluante avec les programmes d'études menant à l'AEP avec parfois, la répartition des ressources « gelée » au plan régional.

Le représentant de la TRÉAQ-FP souligne que la volonté de régionaliser la mise en œuvre du plan d'action peut trouver certaines limites dans la gestion des budgets régionaux. Ceux-ci sont à géométrie variable selon les régions et portent différentes préoccupations. Cette gestion de « rapprochement » est un paradigme nouveau, une façon de faire de plusieurs organisations qui ne sont qu'affiliées (non incorporées). Dans une situation où le budget devient plus important, la concertation requise devient à son tour encore plus exigeante. C'est un poids qui s'accroît pour les régions.

Un représentant de la FCSQ relève positivement l'offensive partenariale (MELS-MESS-réseaux) pour favoriser la formation de base, mais suggère d'ajouter des stratégies d'intervention sectorielles, comme par exemple en santé ou en mécanique industrielle, où il y a pénurie de travailleurs.

Un représentant de l'ADIGECS souligne que le manque de cohésion entre les organismes gouvernementaux transparait dans ce qui découle et doit être mis en œuvre dans le réseau. L'image d'un « mur » entre les organisations est évoquée. Ce mur nuit à la cohérence gouvernementale et dans la foulée, à un succès de mise en œuvre de plan d'action gouvernemental, tel que celui présenté.

13. Dîner et poursuite du point 12 (PGEAFC)

Discussion sur le 2^e objectif, Accroître la participation aux services de reconnaissance des acquis et des compétences

La grande difficulté de la reconnaissance des acquis et des compétences, précise le représentant de la TRÉAQFP, est le peu de correspondance entre les référentiels de l'éducation (programmes d'études) et de l'emploi (normes professionnelles). Même lorsque des efforts sérieux sont mis en œuvre, l'exercice est quasiment voué à l'échec car les deux référentiels n'ont pas les mêmes finalités. L'un répond aux besoins immédiats de l'entreprise, avec l'exécution de tâches ou d'opérations très spécifiques, alors que l'autre adopte une approche globale qui permet au futur travailleur d'être polyvalent, de progresser dans son métier, d'avoir des compétences transférables. Dans la volonté et la vision gouvernementale de reconnaître des acquis et des compétences, ne devrait-on pas harmoniser les mandats des ministères et n'avoir qu'un référentiel commun qui prend en compte comme finalités, les besoins des entreprises et ceux des personnes? La présidente de la réunion, M^{me} Guylaine Larose,, ajoute que ce référentiel commun nécessiterait de plus un seuil d'évaluation commun aux fins de la reconnaissance des compétences.

La représentante de la FCSQ voit dans le discours de la politique et des plans d'action une formation de base trop associée aux besoins de main-d'œuvre. Il s'agit d'une première qualification que l'on met en correspondance immédiate avec les besoins de main-d'œuvre (principe d'adéquation entre la formation et l'emploi). Pourtant, dans une perspective de rehaussement de compétence, il pourrait être pertinent de compléter une formation générale pour une personne en emploi. La formation de base, vue pour atteindre l'employabilité, est une perspective trop restreinte.

Un représentant de l'ACSQ souligne que l'accessibilité est un objectif louable. Pourtant, il faut travailler la souplesse, mettre encore beaucoup d'effort pour la mise en œuvre de la RAC, des AEP ainsi que des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) afin que ces services soient véritablement accessibles. Il faut aller chercher à la fois les employeurs et les employés.

Le représentant de la FCSQ mentionne que les gens de l'éducation saisissent bien la valeur d'une formation de base qui peut faire la différence, tant au niveau du DES que du DEP. Une personne sans emploi, sans compétence ne se compare pas à une personne sans emploi, avec compétences. Un représentant de l'ADIGECS reprend l'image de la personne sans compétence pour réaffirmer la place essentielle de la FGA dans la reconnaissance des acquis et des compétences.

Discussion sur le 3^e objectif, Accroître la participation des adultes en emploi ou non à des activités de formation continue

La cible à atteindre, de préciser M^{me} Lévesque, est que, quel que soit son besoin, la personne puisse se diriger vers une porte d'entrée et y trouver un endroit neutre et orientant. Pour M^{me} Lavoie, le défi est de savoir où et à quelle instance s'adresser afin d'y trouver une réponse satisfaisante, sans égard pour l'organisation qu'elle interpelle. On questionne à ce sujet l'hésitation à nommer les SARCA en réponse à cette instance neutre et orientante. La représentante de la FCSQ souligne que l'endroit neutre et orientant est le premier objectif ayant guidé les travaux de mise à jour des SARCA. Par contre, sur le territoire québécois, ce service SARCA est à géométrie variable. Il est plus ou moins lié aux carrefours jeunesse-emploi (CJE), à Emploi-Québec, aux services aux entreprises (SAE), aux centres locaux d'emploi (CLE) autonomes. Le service doit être centré sur la personne, peu importe son besoin ou sa situation et il devrait y avoir un plan d'accessibilité, une mesure de financement qui permet le service, peu importe le profil de l'utilisateur. On évoque, à titre d'exemple, la Cité des métiers, en France, qui offre une mutualisation de ces services d'orientation et un lieu d'information. Le défi, de reprendre un représentant de l'ADIGECS, est d'intégrer globalement les services, peu importe les structures, dans une perspective de communauté apprenante. Il ne s'agit pas de complexifier, mais de simplifier. M^{me} Lévesque précise qu'il s'agit d'un plan d'action gouvernemental.

Une représentante de l'ADIGECS mentionne que, pour accroître la participation à des activités de formation continue, il y aurait lieu de faire une recension des besoins des entreprises, ce qui constitue un chantier énorme.

M^{me} Lévesque précise pour sa part que la formation continue s'adresse tant au citoyen qu'à l'entreprise. Il faut une offre publique de formation, une organisation ministérielle qui coordonne les services aux entreprises et les mutuelles de formation (Emploi-Québec, cégeps et commissions scolaires). Actuellement, les services en place sont en compétition les uns avec les autres. Par exemple, il pourrait y avoir un guichet unique ou une ligne « info-formation » qui faciliterait l'accès.

En conclusion, la représentante de l'ADIGECS se dit préoccupée par les délais de consultation. Des commentaires écrits seraient appréciés d'ici la période des Fêtes, afin de respecter un échéancier serré, mentionne-t-on.

14. Levée de la réunion

La réunion se termine à 14 h, ayant fait relâche quelque temps pour le dîner. La prochaine réunion du Comité mixte sur la formation professionnelle est prévue le jeudi 25 février 2010, salle 9-57, 9^e étage, au 600 rue Fullum, Montréal, à 13 h 30.

Francyne Lavoie
Secrétaire du comité
2010-04-06